

La rédaction des pièces d'un marché public

2 jours (code 5357)

Contenu détaillé

La distinction des pièces réglementaires (avis de publicité et règlement de la consultation) des pièces contractuelles

Le règlement de la consultation

La rédaction des pièces contractuelles :

- règles gouvernant la définition technique du besoin, présentation des documents d'aide à la rédaction des marchés
- la rédaction du cahier des clauses administratives particulières : étude des clauses possibles de pénalités de retard, clauses de prix, dispositions en relation avec l'exécution financière du marché
- clauses indispensables, facultatives ou interdites dans la rédaction du CCAP :
 - ✓ les clauses préservant les intérêts du pouvoir adjudicateur.
 - ✓ spécificité des clauses à introduire dans un accord cadre à bon de commande ou dans un marché subséquent

La référence à un cahier des clauses administratives générales :

- questions en référence avec le choix du CCAG de référence
- principaux schémas prévus par les CCAG : opérations de vérifications quantitatives et qualitatives, notions d'ajournement, de réfaction et de rejet, de résiliation.